



Service des Sports / FA

ARRÊTÉ N°21-336

FERMETURE DES TERRAINS SPORTIFS

Le Maire de la Ville de Saintes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-2 et L2212-4

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 03 Juillet 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints,

Vu les effets des conditions climatiques sur les stades et installations sportives,

Considérant la nécessité de maintenir en état les stades et installations sportives,

Considérant la nécessité de préserver la sécurité des usagers,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les installations sportives de plein air suivantes :

- Stade honneur d'Yvon Chevalier,
- Stade annexe d'Yvon Chevalier,
- Stade route de Rochefort d'Yvon Chevalier,
- Stade St Rémy,
- Complexe sportif James Noël,
- Stade Léo Lagrange,
- Stade de la Boisnarderie.

Sont interdites aux usagers (matches et entraînements) à compter du lundi 1^{er} février 2021 à 8h00.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie dans le lieu réservé à cet effet ainsi que sur les lieux concernés.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est publié au registre des arrêtés ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

ARTICLE 4 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.



ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services de la Ville, le comptable public assignataire de Saintes Banlieue et Municipale, le Commissaire de la Police Nationale et la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le **05 FEV. 2021**
et de sa publication le **05 FEV. 2021**

Fait à Saintes, le **04 FEV. 2021**



Le Maire,
Bruno DRAPRON